

CONSEIL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES
SESSION DU 14 DECEMBRE 2020.

AMENDEMENT BUDGETAIRE
BUDGET PRIMITIF 2021

PRESENTE PAR LE GROUPE : RCES

Fonds de garantie pour le rachat des commerces

Exposé des motifs :

La crise sanitaire et sociale de la COVID-19 que nous traversons met en grande difficulté nos commerces. Après 3 mois de fermeture lors du premier confinement, une nouvelle cessation d'activité a été imposée par ce second confinement. A l'heure actuelle, les bars et restaurants n'ont toujours pas pu rouvrir, si bien qu'un certain nombre d'entre eux ne survivront pas à cette crise. Pourtant, les commerces sont un atout essentiel pour leur proximité et la vitalité des centres villes, bourgs et villages. Certes, il existe déjà des dispositifs régionaux, mais face à cette crise et à l'urgence, il est nécessaire de créer un fonds de garantie pour le rachat des commerces qui ne survivraient pas à cette crise. Dans le cadre de ce fonds, les collectivités mettraient en œuvre des plans de sauvegarde pour conserver des centres de villes actifs et artisanaux.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisation de programme	+ 5 M d'€	Chapitre 909 Sous-fonction 1
Crédits de paiement d'investissement	+ 3 M d'€	Chapitre 909 Sous-section 1
	- 3 M d'€	Chapitre 905 Sous-section 6